ABONNEMENT

Saumar ('n an 25 fr. Trois mois

on s'abonne

Au bureau du Journal

sur la poste

et chez tous les libraires

envoyant un mandat

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

. 13 . 7 . 30 fr. . 16 . 16

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

la ligne.... 20 Annonces, Réclames.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, auf restitution dans ce dereler cas; Et du droit de modifier la rédacticu

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à reception d'un avis contraire L'abounement doit être payé d'avance

A SAUMUR

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 MARS

L'Université estholique à Ansa-UN BERUIT

Il nous revient qu'une très grosse question. s'agite dans le monde parlementaire opportupiste.

Par là nous entendons le groupe de députés et de sénateurs qui composent le parti républicain dirigeant, et les ministres.

Dans ce monde-là, on se rend compte de l'impossibilité qu'il y a à constituer au Palais-Bourbon une majorité de gouvernement.

Telle qu'elle est, la Chambre des députés est une menace continuelle pour la tranquillité dont les affaires ont besoin.

Ce n'est pas là une découverte que le parti opportuniste a faite; c'est une situation conoue depuis longtemps, et qui l'inquiète beaucoup. DUL , THE ALL MAN

Il faut se souvenir que le mot de dissolution sat prononcé au cours de la récente crise ministérielle, et que l'hypothèse de cette mesure constitutionnelle fut discutée par les jourhaux graves du parti, par le Temps, entre autres. minubil of figure - inited out a riola

L'idée a fait son chemin depuis.

Et M. de Freycinet, qui affecte de se désintéresser de la politique pour se livrer tout entier aux questions militaires, serait même, si nous en croyons nos renseignements, celui qui pousserait le plus énergiquement à la

Le Temps disait, il y a quinze jours, qu'il ne fallait point regarder la dissolution comme un instrument constitutionnel destiné à ne jamais servir; que la dissolution pouvait au contraire être utile, nécessaire; mais qu'il convenait de la faire prévoir au pays, de l'y habituer d'arance en quelque sorte.

ce langage, auquel on n'a peut-être pas prêté toute l'attention qu'il méritait, traduit exactement les intentions de ceux qui conduisent actuellement, ou plutôt qui préparent la campagne de dissolution.

Et il est probable qu'une décision sera prise après les élections municipales du ter mai.

Le mot d'ordre, alors, serait donné partout. Et la dissolution pourrait être prononcée aussitôt le vote du budget, que le gouvernement compte mener à bonne sin dans la présente

Les élections générales auraient donc lieu au mois d'octobre prochain.

Tel est le bruit qui court.

Etant donnée la situation parlementaire, nous le croyons très fondé.

CONTRE CARNOT

La campagne contre le Président de la République se poursuit avec acharnement.

La Lanterne déclare que M. Carnot a commis des actes «irréparables » et « aura peine à se dégager » de la situation dans laquelle il

Elle le traite de récidiviste:

La politique personnelle de M. Carnot s'est affichée; elle s'est traduite en fait. Elle est entrée dans le domaine officiel par les négociations avec le Pape. Elle s'est incarnée en la personne du cabinet bizarre qui, la semaine dernière, est sorti du caprice de M. Brugère et de l'obstination aveugle et sourde de M. Carnot.

» C'est là le danger des incorrections et des irrégularités. Si passagères qu'elles soient, elles nuisent; mais à la récidive, elles sont mortelles. Or, c'est à la récidive qu'en est M.

Le Jour s'attache à démontrer-chose d'ailleurs bien facile - que la récente crise ministérielle a divisé les républicains, déprécié MM. de Freycinet, Ribot et Flourens, atteint la Chambre, frappé la République et compromis M. Sadi Carnot:

- « Jetons, dit-il, les yeux du côté de M. le Président de la République. On l'a poussé imprudemment dans la bagarre, on l'a découvert dix fois en dix jours.
- De la haute situation où l'avaient placé les premières années de sa présidence, on l'a fait descendre dans je ne sais quelle cohue d'intérêts où il a perdu quelque chose de sa correction ou du moins de son prestige. »
- M. Sadi Carnot a beau faire démentir, dans le Figaro, qu'il ait travaillé à exclure M. Constans du ministère, le rancunier Toulousain ne lâche pas sa proie, et le Président de la République aura décidément fort à faire pour échapper à la rancune de M. Constans.

Voici en esset ce qu'on lit dans le journal de M. Charles Laurent:

- « Comme c'est dissicle de rentrer dans la correction gouvernementale quand une fois on en est sorti!
- » On se demande maintenant s'il n'y a pas conflit d'attributions entre M. le Président de la République et le président du conseil.
- » Ce dernier avait fait annoncer qu'en raison de l'état de santé de M. Rouvier, un conseil de cabinet serait tenu lundi, au ministère des finances, pour y délibérer sur le projet de loi relatif au budget de 1893.
- » Quelle n'a pas été notre surprise en lisant dimanche soir une note officieuse de l'Agence Havas, indiquant que, contrairement à ce que les journaux avaient annoncé, les ministres se réuniraient en couseil non pas lundi, mais mardi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot. »

Et le Jour s'étonne de ce brusque contre-

« 11 ne manque pas, ajoute-t-il, de gens, observateurs, observateurs peut-être rigides des règles gouvernementales, pour voir là une sorte d'ingérence personnelle et pour se demander si c'est bien M. Loubet qui est le président du conseil. »

Pauvre Carnot! Tant d'épines entrent-elles dans une si bonne sinécure!

INFORMATIONS

La séance du Palais-Bourbon s'est ouverte hier à 3 heures seulement pour la reprise des débats sur le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes et qu'un vote de la Chambre a failli mettre en péril dès l'article ter.

Les bureaux ont procédé, de deux heures à trois heures, à la nomination de six commissions chargées d'examiner les propositions suivantes : modification de la législation actuellement en vigueur en Algérie, concernant les mesures de défense contre le phylloxéra; institution libre de la défense judiciaire et suppression du monopole de l'ordre des avocats; crédit de 3 millions 250,000 fr. pour les dépenses de l'Exposition internationale de Chicago; prescription des bases et du mode de répartition des secours alloués par l'Etat pour pertes résultant des inondations ou antres fléaux calamiteux; réorganisation du personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures; modifications aux élections des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

De ce dernier chef, trois propositions de loi sont déposées par MM. Barthou, Siegfried et Arthur Legrand.

Le budget de 1893 définitivement approuvé, en conseil de cabinet, sera soumis demain jeudi à la signature de M. Carnot et déposé le même jour sur le bureau de la Chambre.

Voici ses traits caractéristiques: réforme de l'impôt des boissons; suppression du budget sur ressources spéciales; incorporation au budget ordinaire des subventions de la Caisse des écoles; introduction, bien tardive il est vrai, dans le budget d'un fonds permanent d'amortissement.

On tend ainsi à l'unification du budget tant réclamée par les Droites.

Mieux vaut tard que jamais f

Nous apprenons que M. Lamendin, le secrétaire général du syndicat des mineurs du Pasde-Calais, qui vient d'être élu député de ce département, est assez gravement malade des suites d'une ancienne blessure reçue dans les

POUR ÊTRE RESPECTÉ

M. René Goblet se plaint amèrement de l'attitude prise par le gouvernement républicain à l'égard du Vatican et se livre à des comparaisons qui l'attristent visiblement. « Nous ne croyons cependant pas, écrit-il, que jamais roi de France, même le plus catholique, ait senti le besoin de faire ainsi appel au Pape pour apaiser ou prévenir des conslits intérieurs et pour se faire respecter par le clergé français. Ce n'est en tout cas point l'auteur du Concordat qui procédait ainsi. »

C'est que peut être les régimes auxquels M. Goblet sait allusion ne se saisaient pas on ne sait quel point d'honneur de pratiquer une politique aggressive à l'égard des catholiques. Puis aussi il n'est rien de tel pour être respecté que d'inspirer le respect et de l'observer soi-même dans ses rapports avec autrui.

L'impératrice Engénie a traversé Paris dans la soirée d'avant-hier, venant de Farnborough et se rendant à Menton. Elle est arrivée à cinq heures à la gare du Nord où M. Franceschini Piétri l'attendait.

Un diner avait été commandé au buffet, et

c'est au restaurant même que la princesse Mathilde, venue à la rencontre de l'Impératrice, lui a tenu compagnie jusqu'au départ du train de luxe de sept heures quarante.

L'Impératrice va passer sept ou hnit semaines au cap Martin, dans l'hôtel où elle s'était installée déjà l'hiver dernier.

the special for water and in our mile LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

La reine d'Angleterre qui, ainsi que nous l'avons annoncé, doit débarquer à Cherbourg, passera par Paris et arrivera à Hyères dans la matinée du 19 mars.

L'amiral Rieunier, commandant en chef l'escadre d'évolutions, vient de recevoir l'ordre de se rendre en rade d'Hyères, pour y saluer l'arrivée de la reine Victoria.

Sa Majesté sera reçue à la gare par le préfet du Var, l'amiral Rieunier, le sous-préset de Toulon et la municipalité hyéroise. Le yacht royal Victoria-and-Albert arrivera sur rade de Toulon le 45 mars et mouillera au quai de la darse nord à l'arsenal de Mourillon, accosté à un appontement que l'on crée afin de faciliter l'embarquement et le débarquement de la reine d'Angleterre, qui se propose, paraît-il, de faire de fréquentes excursions incognito à Toulon.

La durée du séjour de la reine Victoria à Hyères n'est pas encore fixée. Mais il est certain que Sa Majesté devra se trouver en Angleterre pour la première réception royale qui doit avoir lieu dans les premiers jours du mois de mai.

LA FOIRE AUX IDÉES

Le Figaro a organisé un « plébiscite » au pays étranger sur la question de la rétrocession de l'Alsace-Lorraine. Ce journal s'est adressé « à des personnalités marquantes de la politique allemande »; il étale les réponses dans une page et demie de son supplément. Plusieurs de nos confrères parisiens apprécient sévèrement ce procédé. La Batuille s'étonne qu'on ose « éditer ces réponses outrageantes et goguenardes. »

L'Univers est plus catégorique encore :

- « Il est une sorte de pudeur patriotique qui s'impose à quiconque porte toujours saignantes au cœur les blessures de la dernière
- » Ces réponses, dont une lourde impertinence est le moindre défaut, sont au fond tout ce qu'il y a de plus blessant pour l'Alsace-Lorraine et pour la France, qui est plus ou moins brutalement sommée de renoncer pour toujours à l'idée de voir les deux provinces conquises redevenir françaises. Sous ce rapport, il n'y a point de différence entre le langage de M. Reichensperger, membre catholique du centre allemand, et le président du Reichstag ou le directeur du Lessing Theater de Berlin. Mais nous nous garderons d'en rien citer, aucune lecture ne devant être plus pénible à des cours français.
- » Ajoutons que le Figaro, ponssant l'oubli des susceptibilités patriotiques jusqu'à l'inconscience, se plast à orner d'un compliment bien senti la courte biographie dont il fait précéder chacune des réponses.

Les principaux correspondants sont :

MM. Gerhard de Levetzov, président du Reichstag allemand; Reichensperger; Adolphe Wilbrandt, dramaturge et romancier; le socialiste Henri Vollmar; l'économiste Lujo Brentano; le directeur du théâtre Oscar Blumenthal; le professeur de physique Helmotz; le député socialiste-démocrate Bebel; le critique d'art Ludwig Pfau; le jurisconsulte Lamey; l'historien Dummler, etc.

M. ÉTIENNE ARAGO

M. Etienne Arago, homme de lettres, ancien député, directeur du musée du Luxembourg, le frère de l'illustre astronome François Arago, vient de mourir. Il était né à Perpignan, le 9 février 1802, et, dans sa verte vieillesse, il aimait assez dire son âge par ce distique fantaisiste:

Sle : Ce siècle avait deux ans, a dit Victor Hugo, Et je le dis aussi, moi, z'Etienne Arago.

Il vint à Paris de bonne heure et fut admis comme préparateur de chimie à l'Ecole polytechnique. Mais il céda bientôt à son goût pour, les lettres et le théâtre. Il débuta par une collaboration peu heureuse avec Balzac, puis il s'adonna au vaudéville. Il a fait représenter à Paris, sur tous fes théâtres de genre, près de cent pièces, généralement écrites en collaboration avec les littérateurs du temps : Ancelot, Anicet-Bourgeois, Bayard, Jaime, etc.

FLEURS FRANÇAISES EN RUSSIES EGOVE

On ne saurait se faire idée, dit le Gaulois, de la quantité de fleurs que nos principaux fleuristes envoient à Saint-Pétersbourg et à Moscou, depuis un mois.

Dans ces deux villes amies, toutes les tables des grands diners sont ornées de fleurs venant de France.

Il en est de même de la composition des figures du cotillon.

Malgré la distance, les fleurs arrivent à destination fraîches comme en sortant de leurs serres, grâce aux soins apportés à leur emballage. En effet, chaque fleur arrive, entourée de coton, la tige plongée dans une mousse fraîche.

Les commandes les plus importantes et les plus nombreuses viennent des différentes cours des grands-ducs.

On nous assure que la moyenne des expéditions de chaque semaine est d'une centaine de caissés.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Toutes les tentatives faites à Londres par les patrons pour empêcher les mineurs de cesser le travail semblent avoir échoué partout. Les mineurs de Deam Foest, au nombre de cinq mille, ont prévenu les propriétaires qu'ils cesseraient le travail le 12 mars.

Dans le district de Bristol, les ouvriers de plus de quatorze charbonnages ont décidé de cesser le travail le même jour et le sentiment général, dans la région, est favorable à un chômage d'une semaine.

Les mineurs ne voient pas d'autre moyen de faire relever leurs salaires et cette opinion est aujourd'hui universelle.

ITALIE. — On télégraphie de Rome une très grosse nouvelle :

M. Canzio, ministre des finances, présentera prochainement un projet de loi portant à 200/0 l'impôt sur la rente.

 Cette mesure rapportera 68 millions au Trésor.

La rente italienne est déjà en forte défaveur, mais si cette loi est votée, il faut s'attendre à une baisse effrayante.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

survicties : modification do is leafstation actual-

ed lunnien TEMPÉRATURE DE les landes

Le froid persiste, depuis le premier jour de carême, avec une intensité qu'on lui avait à peine connue au cœur de l'hiver.

La température a été un peu moins rigoureuse la nuit dernière. Le thermomètré n'est descendu qu'à 3 degrés au-dessous de zéro.

Le vent a passé du nord-est au nord-ouest, puis à l'ouest vers midi.

La perturbation annoncée par le New-York-Hérald ne se fait pas encore sentir. Elle ést cependant vivement désirée pour amener un adoucissement dans la température.

REVUE D'APPEL

La revue d'appel des hommes du service auxiliaire des classes de : 4879, 1883, 1885, 1887 et 1889, commencera pour chaque canton, une heure avant l'ouverture de la séance du Conseil de révision.

Chaque homme devra être porteur de son livret individuel.

Le manquement à la revue d'appel rend les hommes passibles de punitions disciplinaires.

Les hommes soumis à cette revue et qui seront présents dans les communes du canton serent tenus de répondre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

La question de la suppression des octrois revient à l'ordre du jour. L'accord paraît s'être fait sur le sujet entre les protectionnistes et les libre-échangistes: M. Léon Say, dans sa dernière conférence, à la société d'économie politique, s'est déclaré partisan de cette suppression, et M. Méline, dans son discours à l'Hôtel-Continental, la regarde comme un contrepoids nécessaire au nouveau tarif des douanes.

M. Guillemet, chargé par la commission de la Chambre de faire le rapport, est prêt à le déposer

D'après lui, la gauche radicale et même la droite en adopteront les conclusions.

Le projet comporte des taxes de remplacement qui seront fixées régulièrement par la loi au lieu d'être laissées à l'arbitraire des conseils municipaux.

LA RÉGIE ET LA LOI BÉRENGER

Plusieurs tribunaux avaient appliqué la loi Bérenger en matière de fraudes commises au préjudice de la Régie.

La Cour de cassation, par un arrêt du 49 novembre 1891, a cassé un jugement de ce geore.

La jurisprudence est donc bien établie sur ce point. La loi Bérenger ne peut être appliquée eu matière de fraudes contre la Régie.

RIÈCES FAUSSES DE 2 FR.

On signale l'apparition, dans la circulation, de pièces fausses de 2 fr. à l'effigie de Napoléon III. Le millésime est, sur ces pièces, à peu près illisible; il est très écrasé.

Qu'on se tienne en garde!

ENGAGEMENTS MILITAIRES

terially a divise les represents, deprecia MN.

Le ministre de la guerre fait connaître que le chissre des engagements à recevoir cette amée est atteint aux:

4°, 49°, 30°, 44°, 72°, 76°, 109°, 114°, 119°, 131°, 444°, 162°, régiments d'infanterie;

40° bataillon de chasseurs à pied;

2e, 4e, 5e, 40e, 12e, 32e et 35e régiments d'artillerie;

14e et 15e bataillons d'artillerie de forteresse;

3e et 5e régiments du génie.

Courses de Cholet

Les courses de Cholet sont fixées, en 1892, au dimanche 24 avril.

Les falsifications d'engrais

Les procureurs de la République viennent d'être invités à signaler eux-mêmes aux chambres d'agriculture régionales et aux comices agricoles une nouvelle fraude à laquelle se livrent en ce moment beaucoup de marchands d'engrais.

Des industriels, dont quelques-uns sont déjà l'objet de poursuites, ont établi des fabriques pour transformer, par une coloration verte, les

phosphates jaunes, beaucoup moins riches et surtout moins assimilables.

Cette falsification, qui prend une grande extension, d'après l'avis des parquets, est fort dommageable pour la culture. Elle pourrait, dans un court délai, produire un appauvrissement considérable du sol.

Une surveillance rigoureuse va èlre exercée sur tous les phosphates vendus comme engrais. Sainte

50 ic

Madel

0000

de Br

- 111

Indiana.

J. Ja

Loony

de Ro

de la

- Mn

Saint-I

francis.

de Har

Tota

Une

elia a

chapter control arait eq ques, à fristesse aussi la

est ave

felres :

tesi san Pagne ji Ei mi dana la Appuyan Jaoks : bon...

LES PLANTS DE VIGNES DE L'AMÉRIQUE

En exécution du décret du 45 mai 4882, rendant exécutoire en France la convention internationale de Berne, et à raison de la nouvelle maladie signalée en Californie, les plants de vignes provenant de l'Amérique du Nord ne seront plus admis, sous aucun prétexte, sur le territoire français.

SOUSCRIPTION

L'Université catholique d'Angers

M^{mo} la comtesse Raoul de la Selle et M^{mo} Marie de la Selle, 500 fr. — Anonyme de Cholet, 500 fr. — M^{mo} Fernand Mayaud, 400 fr. — M. d'Espinay, à Angers, 100 fr. — M. N..., notaire à P..., 20 fr. — M. le baron de Villebois, 400 fr. — M. l'abbé Simon, curé de Saint-Laud, 100 fr. — M^{mo} Béconnais, à Angers, 400 fr. — M. l'abbé Hy, professeur à l'Université, 40 fr. — M. le vicomte de la Grandière, 300 fr.

M. Clémenceau de la Lande, à Sainte-Christine, 100 fr. — M. le marquis de Viltoutreys, 300 fr. — M. de Bereix, à Angers, 50 fr. — M. Affichard, à Angers, 50 fr. — M. Affichard, à Angers, 50 fr. — Une communauté religieuse d'Angers, 200 fr. — M. F. de la Villébiot, 400 fr. — Anonyme d'Angers, 400 fr. — M. Le Gris de la Pommeraye, 300 fr. — Paroisse de Nyoiseau, 51 fr. 50 c. — M. le comte Henri de Villoutreys, 500 fr.

M. le curé de la Cathédrale, 400 fr. — M. de la Bastide, à Saint-Martin-la-Forêt, 50 fr.— M. Hervé de Saint-Pern, de Montmoutiers, 200 fr. — M. Planchenault, à Angers, 400 fr. — M. G. Bodinier, 400 fr. — M. Dange, rue Hanneloup, 25 fr. — M^{mo} la vicomtesse Léo de Beaurepos, 500 fr. — M. Richon Edouard, 50 fr. — M. le Supérieur et MM. les Professeurs de l'Institution de Saint-Joseph de Baugé, 80 fr.

M. l'abbé H. Vrignaud, vicaire à Notre-Dame de Fontenay le-Comte (Vendée), aucien élève de l'Université, 5 fr. — Mª Garreau, à Angers (2° versement), 50 fr. — Anonyme d'Angers, 50 fr. — M. le chanoine Seigneret, 20 fr. — M. le Supérieur et MM. les Professeurs de l'Institution libre de Combrée, 470 fr. — Mª Bricard, à Angers, 100 fr. — M. l'abbé Dillé,

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Jacques, lui, a eu plus de peine, --oh ! beaucoup plus de peine à vivre! Sa dernière quit de Chérisy ne lui a pas laissé un souvenir. Vaguement il se rappelle des sanglots, l'oreiller mordu, les yeux brûlés... Il ne se souvient pas, non plus, du voyage, de ce grand ballottement du corps seconé avec le cœur, de tout l'être aneanti. La première année il s'est senti devoyé, perdu. Mais le travail, un travail effréné, coupé seulement par quelques promenades dans les quartiers tranquilles, a mangé les heures, dévoré les jours, lentement délivré cette pensée. Chaque satigue est un allègement; chaque soirée de lassitude prépare une nuit de complet oubli; et, à force de nuits pareilles après ces labeurs de galérien volontaire, l'amour a été étouffé, mis au silence, écrasé sous le poids. Jacques s'est fait comme une philosophie: avec tous les movens d'être heureux, il ne savrit jadis, à dix-huit, à vingt-cinq ans, que souffrir et faire souffrir; il imite, à présent, l'enfant prodigue ruiné; il ramasse ses propres miettes et les trouve bonnes. Les miettes, ramassées une à une, valent mieux que le festin; et le Jacques d'autrefois, campé tièrement, ivre de son succès, aimé des femmes et détesté des hommes, ce Jacques-là pourrait envier le dos un peu courbé, les yeux plus doux, la voix plus faible du Jacques d'aujourd'hui: la douleur a passé par la, pour tout mettre en place, tout épurer, etindiquer du doigt ces restes, dont le plus imperceptible vaut mieux que l'ancienne orgie.

Lorsque, successivement, Jacques a appris du marchand de moutons la bonne chance de son fils, qui a tiré le meilleur numéro, puis ses vraies siançailles avec Sazanne, puis le mariage, puis la naissance de l'enfant, Jacques a eu des sentiments confus, des mélanges de sentiments, surtout de la mélancolie, - mais il n'a rien eu de ce qu'il attendait : ni l'immense joie et l'orgueil de s'être bien conduit, ni l'affreuse dou-Leur d'avoir laissé l'amour de côté. Sourires ou blessures, la vie ne vous donne jamais exactement ce qu'on espérait ou redoutait d'elle. Et c'est une émotion tout autre, - une grande pitié pour les êtres humains, - que Jacques a éprouvée. Il a mieux compris qu'une main nous meue, que nous ne pouvons rien à l'existence,

qu'il faut plaindre les hommes, plaindre les femmes, plaindre tous les faibles cœurs, les cœurs incomplets d'ici-bas, et ne pas les jalouser, — jalouser leur malheur, — mais les aider au bien, et les aimer.

La leçon de bonté, c'est Jacques qui ponrrait la faire, maintenant. aux yeux fanés de maman Heurlin. Lorsqu'on a appris que Jean, que Suzanne, - avec l'enfant, - s'en venaient pour huit jours, à Paris, maman Heurlin ne voulait pas les voir : les moutons ont de ces révoltes, et les yeux pales avaient changé tout à coup. Mais Jacques a iosisté, Jacques se sent maître, lui, Jacques se sent retrempé, refait dans chaque parcelle de sa chair, chaque lobe de son cerveau, chaque repli de son cœur; et, ce svir, tandis que le diner fini, la fenêtre grande ouverte, on regarde la nuit descendre sur les jardins de l'Observatoire, envabir les lointains, entrer dans la chambre elle-même, c'est sans angoisse que le musicien parle à Su-

A l'horizon, Venus s'est levée, — la même qu'à Chérisy, par <u>c</u>e premier crépuscule où Suzanne chanta les *Lauriers*. Une odeur de lilas arrive, très affaiblie; à peine entend-on quelques voitures, le râle strident d'une locomotive; tout en buvant son casé, Jean lui-même,
— qui n'est pourtant pas poèté, — se sent pris
d'une émotion. Jean n'a jamais bien su, su
exactement quel rôle a joué le musicien dans sa
vie. Il n'a jamais su que Jacques aimait Suzanne; mais Jean se dit qu'on ne peut voir
Suzanne sans l'aimer, et, devant Jacques vieilli,
ridé, satigué, devant ce sourire qui se résigne.
Jean a beaucoup plus que de l'amitié, que du
respect, — Jean ne sait pas que dire.

Maman Heurlin souffre: c'est elle qui souffre le plus. A voir cet enfant, ce tout petit aux lèvres rouges, maman Heurlin se sent reprise par tout l'impossible de ses rèves; maman Heurlin se demande aussi de quels oiseaux noirs la tête de Jacques doit être traversée; elle regarde Jean pensif, Suzaque muette: — maman Heurlin voudrait bien les voir s'en aller.

L'enfant s'éveille, l'enfant crie... Je ne sais pas par quel embarras, quelle pudeur, Suzanne ne veut pas lui donner le sein devant Jacques; Suzanne le herce, le câline, lui répète des noms, l'embrasse. L'enfant s'exaspère, crie plus fort, s'épuise. Alors, — est-ce simple distraction est-ce souvenir ? est-ce inconsciente coquette rie de fernme? — mais, dans ce silence embarrassé, tandis que Jacques fume sans rien dire,

aumonier du Pensionnat de Bellefontaine, 25 fr. _ M. l'abbe Granger, cure de Montreuil-Belfroy, 100 fr.

ande

fort

Ilail.

'idse-

ercée

e en-

142

, ren-

oter-

avelle

ls de

ne se

ur la

niem.

ers

Cho-

fr.

Nang

Ville-

ré de

40-

a out

ie la

lhris-

treys,

hard,

ebiot,

TO BE

- Pa-

comis

→, 117

form.

tiers;

00.fr.

, rue

éo de

uard,

Pro-

h de

Dame

élém

ngers

Dille,

nême,

at pris

SU, SU

ans \$2

il Su-

1 AOIL

vieilli.

signe.

ue du

ouffre

ux le

eprisi

Henr

oirs li

egarde

Heur

ne sais

022008

eques

noms

is fork

ction

quelle

embar.

n dire

Mile Ravain, à Angers, 10 fr. - M. l'abbé Possard, curé de Sainte-Madeleine du Sacrécœur. 50 fr. - M. l'abbé Huré, vicaire de Sainte-Madeleine, 20 fr. - M. l'abbé Benoît, prêtre habitué de Sainte-Madeleine, 5 fr. -Anonyme de Sainte Madeleine, 100 fr. - M. Lebreton-Rétailleau, de Sainte - Madeleine, 50 fr.

Mile Lebreton-Rétailleau, de Sainte-Madeleine, 5 fr. -M. Mathurin Delaporte, de Sainte-Madeleine, 10 fr. - M. Proust, de Sainte-Madeleine, 5 fr. -- Une domestique, de Sainte-Nadeleine, 1 fr. — Anonyme de Sainte-Madeleine, 5 fr. - Mme de Coutailloux, à Angers, 100 fr. - M. l'abbé Galard, aumônier de l'Oratoire, 20 fr. - Hospice de Pouancé, 21 fr. -Anonyme de Villevêque, 40 fr. — Une famille de Quince, 10 fr. M. Thereston

Anonyme de Brissac, 5 fr. - Une Parisienne de Brissac, 5 fr. - Anonyme de Brissac, 1 fr. - Mile Jeagne Faucition, 2 fr. - Ecole congréganiste des filles, de Brissac, 18 fr. 50. -M. l'abbé Joret, vicaire à Saint-Joseph d'Angers. 40 fr. - Anonyme de Soulanger, 100 fr. -Mme Thourst-Devy, à Soulanger, 10 fr. -Anonyme de Sou langer, 5 fr.-M. Aimé Collet, à Soulanger, 3 fr.

Le clergé et plusieurs habitants de Saint-Macaire-en-Mauges, 137 fr. - Mme veuve Baron et M. Jules Baron, à Cholet, 100 fr. -M. l'abbé Metivier, curé de Pruniers, 10 fr.-Anonyme de Saint-Saturnin, 10 fr.-Anonyme de Rochefort-sur-Loire, 100 fr. - Anonyme de la Boissière, 5 fr. 25. - M. René Neven, 100 fr. — Mile de Gautret, à Angers, 100 fr. - Mme Belœuvre, à Angers, 400 fr. - Mme de la Frégeolière, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 20 fr.

Jenny Bayet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 2 fr. - Mme veuve Paré, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 50 cent. - Mme venve Chesnon, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 50 cent. — M. l'abbé Leroyer, aumonier des Augustines, 50 francs. - Communauté des Augustines, 160 fr. - Une ouvrière d'Angers, 2 fr. - Pensionnat de la Refraite de Cholet, 140 fr. - Les enfants de Marie de la Retraite de Cholet, 65 fr. — M. l'aumonier de la Retraite de Cholet, 20 fr. -M. de la Bastide, à Angers, 300 fr. - M. le vicomte de Gontades, à Angers, 500 fr.

Total: 36,472 fr. 25. (A suivre.)

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU

Dans la nuit du 3 au 4 courant, un incendie s'est déclaré chez le sieur Baudouin, cultivateur a Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Une écurie a été complètement consumée, mais on a pu faire sortir les animaux qui s'y trouvaient.

que Jean vondrait parler, mais ne sait pas, Susanne chante au tout petit, pour l'endormir : Les roses de la fête Meurent avant le bal.

L'obscurité est tout à fait bleue. Jacques l'a donc entendu chanter, ce refrain d'amour qui le lia à la dernière femme aimée; il l'a entendu chanter au petit enfant de cette femme, par une nuit toute semblable aux nuits de trouble qu'il avait eues, aux nuits du passé, du passé... Jacques, à présent, comprend la vie entière, la tristesse mortelle du temps qui s'en va, mais aussi la clémence de l'oubli, le désespoir éphémère comme la joie. Et lorsque, tressaillant malgré elle, se repentant déjà, devinant peutêtre, Suzanne a fini de chanter, lorsqu'elle se lève avec Jean; lorsque se font ces muets adieux d'êtres si intimement, si douloureusement liés par des fils d'angoisse, c'est d'un pas ferme, c'est sans une larme que le musicien les accompagne jusqu'à la porte.

Et maman Heurlin, qui le suit du regard dans la pénombre, a murmuré seulement, en appuyant le mouchoir sur ses pauvres yeux sanés: «Tout de même, mon petit, — il est bon ... »

SPECIFICATION TO HATTIGHT,

Les pertes sont évaluées à 700 fr., couvertes par une assurance.

ANGERS. - Les dommages occasionnés par l'incendie qui a éclaté dimanche, rue Paul-Bert, atteignent près de cinquante mille francs.

Mue de Romans estime à plus de trentecinq mille francs le linge et les meubles détruits. C'est la lingerie qui a particulièrement

Quant à l'immeuble il a subi pour environ dix mille francs de dégâts. Il appartient à M. Letourneau, demeurant à Paris.

BULLETIN THÉATRAL

Sur l'avis du préfet de la Loire-Inférieure, le ministre de l'intérieur vient de rapatrier treize artistes laissés en détresse, à Nantes, par le directeur de la tournée Nos Sous-Officiers.

Mme Gréteaux a obtenu à Valenciennes le plus vif succès dans Miss Hélyett. La presse de la localité a été unanime dans ses éloges.

LOCHES. — M. Wilson, qui a l'intention de se présenter aux futures élections municipales, à Loches, a établi, l'an passé, son domicile légal dans cette ville.

A ce titre, l'ancien député d'Indre-et-Loire voulait faire inscrire sept de ses domestiques sur les nouvelles listes électorales de la cité dont il aspire à devenir l'édile.

Le juge de paix du canton de Loches vient de rejeter cette prétention.

POITIERS. - Les nommés Renaudière et Michaud, cultivateurs, ont trouvé sur la route de Saint-Georges, près de Poitiers, une charrette qui avait versé avec un chargement de cinquante sacs de grains. Ils ont aperçu, à côté de la charrette, le cadavre du conducteur, le nommé Anatole Bogeon, demeurant à Vivonne, marié et père de trois enfants. On croit que la mort de ce charretier est le résultat d'un accident.

CHATELLERAULT. - Voici le texte de la delibération votée par le Conseil municipal de Châtellerault, et dont nous avons déjà parlé :

· Délibérant :

> Le Conseil municipal de la ville de Châtellerault, heureux et sier d'être l'interprête de la population tout entière, a l'insigne honneur d'adresser à Sa Majesté l'Empereur de Russie le témoignage du respect le plus profond et de la reconnaissance la plus sincère de cette ville, pour la nouvelle marque de sympathie et d'estime que Sa Majesté a voulu donner à la France, en confiant à la manufacture de Châtellerault le soin de fabriquer une partie importante des armes destinées aux valeureux soldats de son puissant Empire;

» Le Conseil municipal, soucieux de perpétuer publiquement le souvenir d'un fait précieux pour les Châtelleraudais, souvenir qui ne s'effacera pas de leur cœur, plein de gratitude ponr Sa Majesté l'Empereur de Russie, soucieux aussi de rappeler longtemps parmi eux que la France et la Russie, nobles et puissantes nations, ont montré à Cronstadt, devant le monde entier. combien elles étaient faites pour se comprendre, s'entendre et s'aimer;

» Décide par acclamation que la nouvelle place publique, joignant au quai de la manufacture d'armes, sera dénommée: Place de Rus-

L'ÉLECTION DE BREST

Le scrutin de dimanche n'est pas un succès, c'est un triomphe; on avait pourtant fait contre la candidature de Mst d'Hulst une campagne acharnée d'abstentions.

Dans beaucoup de communes, on avait lacéré les assiches; on avait même fait courir le bruit 'que si on volait pour lui, on aurait la gnerre avec l'Italie.

Cette campagne absurde n'a ébranlé en rien la fidélité des Bretons et ils ont donné à Mer d'Hulst l'énorme majorité de 11,103 voix alors qu'en 1880, à sa première élection, Mer Freppel en avait obtenu 8,778.

Du premier coup, Mer d'Hulst obtient pres-

MALLE MALLER.

que le même chiffre que Mer Freppel, en 1889, qui avait eu 11,506; et ce chiffre eût été bien dépassé dimanche, si le froid et l'influenza, qui sévissent en Bretagne, n'avaient empêché beaucoup de vieillards et de malades d'aller voter.

On sait en outre que Mer d'Hulst, retenu à Paris par ses conférences à Notre-Dame, n'a pu visiter qu'en partie sa circonscription.

TRAVAUX DU GÉNIE MILITAIRE

D'importants travaux de défense vont être faits, par les soins du génie militaire, à La Rochelle. On annonce, en effet, pour ce mois de mars, l'adjudication des travaux à entreprendre pour la réfection de la batterie de Chef-de-Baie et la construction d'une batterie à La Pallice. Le montant des travaux s'élève à plusieurs centaines de mille francs; ils devront être terminés au commencement de 1894.

Notre nouveau feuilleton

Nous avions traité, il y a quelque temps, avec l'auteur du Fils de l'Assassin pour la publication de ce roman dans l'Echo Saumurois; mais étant liés par des arrangements postérieurs avec le roman qui se termine aujourd'hui, nous avons cru devoir en retarder la publication.

Nous ne voulons pas pour cela priver nos lecteurs de ce roman, très palpitant d'intérêt et d'une moralité à l'abri de toute critique.

L'Echo Saumurois commencera donc demain l'œuvre d'Auguste Villiers.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Jeudi 10 mars, 110 représentation, à Angers, du dernier grand succès de l'Opéra-Comique.

LE RÉVE, drame en 4 actes, d'après le roman d'Emile Zola, par Louis Jallet, musique de A. BRUNEAU.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Mars 1892 3 0/0 nouveau. 96 10 3 0/0 amortissable.... 97 80 4 1/2....... 105 25

> CHEMIN DE FER D'ORLEANS 1892

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 10 au 16 avril, de la foire et des fêtes qui aurout lieu à Seville, 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espaguoles, délivrera, du 18 mars au 16 avril iuclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculte d'arrêt à divers points du parcours

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'a Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplement complet, c'est-a-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS 1892

Fêtes de PAQUES à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des sêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 6 au 46 avril 1892, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poi-tiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Mou-lins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1re classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 fr., a ec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 30 0/0 du prix des billets à plein tarif.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 mars 1892. Le 3 0/0 ancien a franchi aujourd'hui le cours de 97 inscrit pour la première fois à la cote. On commence à parler d'une conversion facultative du 4 1/2 en 3 1/2 qui procurerait une économie de 68 à 70 millions. On suppose que la hausse voulue du 3 0/0 ancien type, dans lequel l'echange serait opéré, est faite en vue de favoriser cette conversion.

Le 3 0/0 ancien monte à 96.97; le nouveau

à 96.05 et le 4 1/2 à 105.27.

L'Italien reste à 88.20 sur la perspective du rejet de la proposition Canzio. L'Extérieure est à 59 1/4 sur les réalisations des vendeurs. Le 3 0/0 Portugais est en progrès marqué à 27 4/2. On attend un bon résultat des négociations des délégués des comités avec le gouvernement portugais. Les Fonds Russes sont ea reprise, le nouveau à 76 1/4 et l'Orient à 66 1/4.

Les sociétés de crédit consolident le terrain reconqu's hier à la fin de la journée. Le Crédit Foncier reste à 1,212. La Banque de Paris a des demandes à 625. Le Crédit Lyonnais progresse à 787; l'annonce d'un coupon de 30 fr. produit un bon effet sur le marché. La Société Générale s'échange au comptant de 471.25 à 472.50. Le chiffre de 13.02, pour le coupen de 1891, semble devoir être voté par l'assemblée des actionnaires. La Banque d'Escompte est à 157. Le Comptoir d'Escompte reste sans demandes à 483.

L'action Immeubles de France cote 455. Les Chemins Economiques valent 403.

OUTILLA GE POUR AMATEURS Pournitures pour le Découpage LIBRIOUE de TOURS et SCIES-MÉGANIQUES OUTILE DE TOUTES SORTES - ÉQUTES D'OUTILS TIERSOT, Bui, rue des Gravilliers, 16, Paris Bons concours 1890 la Tarif-Album (250 pages, 660 grav.) france scatte O'65.



M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

81ROP ET PATE DE REGNAULD - 70 ans de succes -Contre enrouements, laryngites,

rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc. Sirop 2 fr. 50 left. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes phia.

MAISON ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glaces extra assortis Le. 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE Garantis purs fruits et sucre,, le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90 BAISSE DE PRIX

Sur les Sucres, Cafes et Conserves

GLYCERINE MINERALISEE PARFUMÉE Et Alcoolat composé De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et par-fume. Dartres, Eczema, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné Rivaun est spécia-lement recommandé contre lo pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sopt très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve pertout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Historyce-Paile

Faillite Michel Ecot

Par jugement en date du 1er mars 1892, le Tribunal de commerce a maintenu MM. Proust et Bonneau syndic définitifs de la fail-lite du sieur Michel Ecot, banquier à Montreuil-Bellay.

MM. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Co:le de commerce rectifié, ils doivent se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Pronst ou à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndics définitifs de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de

La vérification des créances commencera le mercredi 16 mars 1892, à une heure, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire, et sera continuee sans interrup-

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(185)Le Gressier, Collin.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Gautier

Par jugement du 8 mars 1892, le Tribunal a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement à ce jour, le sieur Gautier, marchand à Distré.

M. Ernoul a été nommé jugecommissaire, et M. Doussain, syndic provisoire.

Pour extrait, (786)Le gresser : Collin.

Etude de Mº André POPIN, avouélicencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

lent. - Par acte passé devant Me Pochon, notaire à Nueil-sous-l'assavant (Maine-et-Loire), le dix-sapt juin mil huit cent quatrevingt-onze, enregistré, M. Casimir Vaslin, cultivateur-propriétaire, et daine Rose Ménard ou Mainard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble au village des Touches, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), ont acquis solidairement, moyennant, outre les charges énoncées audit acte, le prix principal de douze mille francs, de : 1º M. Pierre Choloux, autresois employé de magasin, actuellement propriétaire el marchand de vins, reslaurateur, demeurant à Paris, précédemment boulevard Diderot, 82 his, et actuellement avenue Ledru-Rollin, nº 78; 2º de Mme Jeanne Lundi, cultivatrice, demeurant au village de Coussé, commune des Cerqueux-sous - Passavant (Maine-et-Loire), veuve en premier mariage de M. René Morineau, et en secondes noces de M. Pierre Choloux, les immeubles eiaprès désignés, savoir :

COMMUNE DES CERQUEUX-SOUS-PASSA-VANT (MAINE-ET-LOIRE)

1º Au village du Haut-Coussé, une maison d'habitation, comprenant une chambre basso à che ninée, chambre froide à côté, grenier sur le tout, un appentis au couchant y attenant, comprenant fournil et four, avec cellier, grange vers midi adossée à la mai-son d'habitation, cour devant et à côté des-dits bâtiments, dans laquelle existe un puits, jardin au bout vers midi, le tout en un seul ensemble, joignant au levant héri-tiers l'élix Humeau (la partie de haie s'éten-dant du puits au pré de M. Levrier dépend de l'objet), au midi M. Levrier, au couchant le chemin, an nord Louis Humeau, en face la grange ci-dessus, mais de l'autre coté du chemin, une écurie et un pressoir avec vie en fer, petit terrain vers couchant et midi, deux petits toits à porcs placés le long du chemin, joignant au midi le chemin et de tous autres côtés M. Ja nin; le tout compris au plan cadastral sous le nunéro 8, polygone 17, section D, pour une conte-nance de huit ares soixante centiares.

2º Au même lieu, une planche de jardin à l'ouest des écuries et terrains ci-dessus, mais ne le joignant pas, confrontant au levant M Jamin, au couchant Michel Catroux, inscrite au plan cadastral sous le nº 10, mêmes section et polygone, pour une contenance de un are trente centiares.

3° Un morceau de pré, de forme triangu-laire, nommé l'Ouché, joignant au mudi l'ar-ticle ci-dessus et Michel Choloux, au cou-

chant et au nord des chemins, et encore au nord une douve commune, no 7, mêmes section et polygone, d'une contenance de douze ares cinquante centiares.

4º Une pièce de terre labourable nommée le Champ-du-Bas, joignant au levant M. Jamin, au midi le chemin, au conchant Lecointre, au nord MM. Gourdon et Jamin,

no 2, mêmes section et polygone, d'une contenance de cinquante-deux ares.

5º Un pré, appelé le Pré-des-Rosiers, joignant au levant le chemin du Taillis, au midi l'article neuf ciaprès et Fenneteau, an couchant un chemin d'exploitation et au nord veuve Doussin et M Jamin, nº 10, polygone 29, sertion E, d'une contenance de soixante-dix ares trente centiares.

60 Une pièce de terre labourable, nommée la Petite-Pédule, joignant au levant MM. Jamin et Levrier, au midi l'article ciaprès, au couchant un chemin et le Boisdes-Brosses, au nord la pièce ci-après, nº 2, polygone 16, section D, d'une contenance

de un hectare cinquante ares.

7º Une autre pièce de terre labourable, nommée la Grande-Pédule, joignant au levant un chemin d'exploitation et M. Levrier, au midi et au couchant Brisset, au nord l'article ci-dessus, nº 1 P, mèmes section et polygone, contenant un hectare qualre-

vingt-onze ares cinquante centiares.
8º Un morceao de terre labourable, nominé le Vieux-Pré ou Champ-Bâtard, joignant au levant et au midi Brossier, au couchant M. Levrier, an nord le chemin no 13, section D , polygone 15, contenant cin-

quante-deux ares.
9º Le Prú-des-Rosiers, pré, joignant au midi M. Jamin, au levant un chemin d'exploitation, an conchant Maslard, an nord l'article cinq ci-dessus, no 9 P. section E, polygone 29, contenant un hectare dix

ares.

100 Une pièce de terre labourable, au lieu dit les Buffardes, joignant au nord l'article ci-après, et de tous autres côtés M Jamin, no 12, section E, polygone 29, d'une contenance cadastrale de quarante-un ares cinquante centiares.

11º Au même lieu, un morceau de pré, joignant au midi l'article ci-dessus, au couchant M Jamin, an nord Doussin et au levant M Gauthier, no 13, mêmes section et polygone, d'une contenance de vingt-sept

ares cinquante centiares.

Il ot. Par acte passé devant Me Pochon,
notaire à Nucil-sous-Passavant, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt onze, aussi enregistré, M. Théophile-Paul Leroy, pro-priétaire, demeurant à sa propriété de Monguéret près les hourg et commune de Nueil-sous-Passavant Maine-et-Loire), a acquis de M. Pierre Choloux, restaurateur, demeurant à Paris, avenue Ledru-Rollin, nº 78 moyennant, outre les charges énon-cées audit acte, le prix principal de soixante francs, l'immeuble ci-après, savoir:

COMMUNE DE CLÉRÉ (MAINE-ET LOIRE)

Une parcelle de bois taillis, située au lieu dit les Plantes, comprise au plan cadastral de la dite commune sous le numero 50, polygone 5 de la section C, pour une contenance d'un are quatre-vingt-dix centiares, joi-gnant au levant Gabillard et de tous autres côtés M Leroy, acquéreur.

Illent Suivant acte passé devant Me Po-chon, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingtonze, enregistré, Madame Madeleine Bouépouse assistée et autorisée de M. Louis David, propriétaire cultivateur, avec lequel elle demeure au bourg de Cléré, a acquis de M. Pierre Choloux, restaurateur, demenrant à Paris, avenue Ledru-Rollin, nº 78, moyennant, outre les charges et conditions énoncées audit acte, le prix principal de quatre cent trente-cinq francs, l'immeuble ci-après, savoir:

COMMUNE DE CLÉRÉ (MAINE-ET-LOIRE)

Un morceau de vigne, situé au lieu dit les mune sous le numero 12, polygone 5 de la section C, pour une contenance de dix huit ares, joignant au levant M. Baudry, au oridi la route de Passavant à Cléré, au couchant Auger et autres et au nord Fardeau.

Copie collationnée de ces trois actes de vente a été déposée au greffe du Tribunal cit vil de Saumur, le vingt-sept novembre mil huicent quatre-vingt-onze, et le procès-verbal de dépôt délivré par le gressier a été signi-

10 A M le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur; 20 Madame Andrée Filocheau, épouse du

sieur René Quétineau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire);

30 Madame Jeanne Guilbault, veuve de M. Félix Humeau, fermier, demeurant ladite dame aux Cerqueux-sous-Passavant (Maine-

4º Madaine Renée Chauveau, veuve de Louis Léger, en son vivant coltivateur, demeurant ladite dame à Coussay, commune des Cerqueux-sous-Passavant, actuellement sans domicile connus;

5° Madame Mathurin Clémot, venve de M. Clémot, cultivatrice au Grand-Villiers, commune de Cléré;

60 Madame Honorée Clémot, demeurant avec son mari M Clémot, cultivateur, demeurant à la Limouzinière, commune des Cerqueux-sous-Passavant;

7º Madame Renée Gourin, veuve en première noces de M. Jacques Maillet et éponse en secondes noces de Louis Goury, avec lequelle elle demeure à Beauvais, commune des Verchers;

8º Madame Renée-Jeanne Chouteau, épouse de M. Hilaire Girault, avec lequel elle

demeure à Passavant, Suivant exploit de Me Delmas, huissier à Vihiers, des douze et treize février mil huit huit cent quatre-ving-douze, enregistré;

9º A Madame Jules-Léon-Amaury-Marie de Fontenay, demeurant avec son mari M. de Fontenay, lieutenant de vaisseau, che-valier de la Légion d'honneur, à Toulon, suivant exploit de Me Decujis Marius, huis-sier à Toulon, du vingt-huit janvier mit huit

cent quatre-vingt-douze, enregistré; 10º Madame Blanche-Honorine Pépin, épouse de M. Pierre Choloux, vendeur, de-meurant à Paris, avenue Ledru-Rollin, 78, suivant exploit de Goizet, huissier à Paris, du huit janvier mil huit cent quatre-vingtdouze, enregistré; Avec déclaration que ladite signification

était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour que les sus-nonmés aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et denieureront définitivement purgés et libérés, entre les mains des acquéreurs sus-nominés, de toutes hypothèques de cette nature;

Et spécialement à M. le Procureur de la République, que les précédents propriétaires desdits immeubles sont, outre les ven-

deurs:

I. En ce qui concerne l'immeuble acquis
par M. Théophile-Paul Leroy, suivant acte recu Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant,

le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré l'ierre Choloux père. Il. En ce qui concerne l'immeuble acquis par Madame David-Roudier, suivant acte reça par le même notaire, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré : Pierre Choloux père ; communauté d'entre Pierre Choloux père et dame lo : ise Valteau, son épouse; communanté d'entre Hilaire Girault et Renée-Jeanne Chouteau, sa femme, demeurant à Passavant.

III. - En ce qui concerne les immeubles acquis par les époux Vaslin-Ménard, suivant acte reçu Pochon, notaire, sus-nommé, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-

onze, enregistré : 1º Indivision d'entre Jeanne Lundi, cullivatrice, veuve en premier mariage de René Morineau, et en secondes noces de Pierre Choloux, et Pierre Choloux fils,

20 Communauté d'entre époux Pierre Chooux et Jeanne Lundi, sus-nommés.

1. - En ce qui concerne les huit premiers articles des biens vendus : Indivision entre Urbain Clémot père, veuf de dame Marie Hervé, demeurant au village de Coussé, commune des Cerqueux-sous-Passavant, et Machurin Clémot, cultivateur au Grand-Villiers, commune de Cléré; Louise Clémot, épouse de Charles Choloux, cultivateur, avec lequel elle demeurait à Beau-vais, commune des Verchers, et Honoré Clémot, cultivateur à la Limouzinière, commune des Cerqueux-sous-l'assavant.

l'our cinq dixièmes : communauté Urbain Cléinot père et Véronique Bompas, son éponse en premier mariage. Pour deux dixièmes : Propre de Urbain

Clémot, en ce qui concerne ces deux dixièmes : indivision d'entre Jacques Maillet et dame Renée Gourin, son épouse, demeu-rant à Beauvais, commune des Verchers, et de dame Véronique Maillet, épouse de M. Henri Bidet, demeurant au Pally, commune de Nueil.

Pour les trois autres dixièmes : Propre de Urbain Clémot; indivision d'entre Ma-thurin Clémot; Honoré Clémot et dame Choloux, sus-nommés; communauté Clemot-

Bompas.

11. — En ce qui concerne les quatre premiers articles: Partie propre à Félix Ilumeau, fermier aux Cerqueux-sous-Passavant, et partie propre à communauté Clémot-Bompas, communauté Humeau-Guilbault ; indivision entre dame Renée Chauveau, veuve Louis Léger et Michel-Louis Léger, son fils, cultivateur à Coussay, com-

mune des Cerqueux.

Ill (art. 5) — Propre de Rose-EstelleMarie Poupard, épouse de Victor-Charles Bory, demeurant à Angers. Propre de

Urbain Poupard.

IV (art. 6 et 7). — Indivision d'entre Anselme-Louis-Marie de Fontenay, propriétaire, demenrant à Paris : Jules-Amaury-Marie de Fontenay, lieutenant de vaisseau, demeurant à Toulon; Vincent-Louis-Marie de Fontenay, propriétaire à Pychenil, com-mune de Champeau; Pierre-Marie-Robert de Fontenay, sous-lieutenant au 6º d agons, à Lunéville; Madame Arsène-Marie-Louis-Jean de Coatgourden, demeurant avec son mari, contrôleur des contributions indirectes, à Saint-Brieuc. Propre de Mélanie-Louise-Virginie de l'Estoile, comtesse de Fontenay.

V (art. 8). — Propre de M. Bodet. VI (art. 9). — Propre de Pierre-Marie-Robert de Fontenay. Indivision d'entre Anselme-Louis-Marie de Fontenay; Jules-Léon-Amaury-Marie de Fontenay; Vincent-Louis-Marie de Fontenay; Puerre-Marie-Robert de Fontenay et dame de Coatgourden. Propre de Mélanie-Louise-Virginie de l'Estoile,

contesse de Fontenay, tous sus-nommés.

VII (art. 10 et 11) — Propre de René
Quetineau, propriétaire, demeurant commune du Vaudelnay-Rillé, de Louis Frapperean et Marie Godineau, son épouse, demeurant commune de Trémont.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrail être pris inscription pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquereurs, ces derniers feraient publier ladite notification dans un journal d'annon-ces judiciaires, conformément aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

ANDRÉ POPIN.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A YENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude du notaire, le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

LE JOLI CHALET DES COFFINIÈRES

PRÈS LE CHAPEAU Dépendant de la succession de

M. POITEVIN.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication.

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins S'adresser à MIIe JAGOT, rue d'Or-

ALOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. Launay-Micoullau.

N. VERCELLETO prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPECIAUX pour les travaux en Mosaïque et

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

A VENDRE Julie collection de Timbres-Poste S'adresser au bureau du journal.

M. Léon MALÉCOT demanle, de suite, UN APPRENTI pour la Mercerie.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAL sons. - Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal

A CÉDER

FONDS DE CHARCUTERIE

A ANGERS

Au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON ET JARDIY

Occupée par M. BALIGAND, 64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGVON, 26, rue d'Alsace. (83)

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32. S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

On DEMANDE UN HOMME sa-chant très bien labourer, la culture de la vigne, soigne les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1er mars, si cela se peut. s'adresser au bureau du journal,

.la Cha

de pre

ntion

La dei

Les i tombre

resulte

de crée

cajo tai

Beam

Les 1

Dellre

Les p

nes: A

Me LE BARON, notaire à Saumur, demande un second

M. GUIBERT, Grand'Rue, 43, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir comptabilité, Poitrat ou autres.

Un JEUNE HOMME de 18 ans, de-mande une place d'apprenti boulanger.

S'adresser au bureau du journal

1res MEDAILLES D'OR 2011 EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889

TOFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFFNER

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

Épicerie Parisienne 33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens, Petits Pois très fins, Haricots verts moyens, Haricots verts très fins, Cèpes au naturel,	1/2 botte	50 80	la boite	0,80 1,35
		50	em tra-arma	0,80
	44	80		4,35
		90		1,70

Pâtés de foles gras et de glbiers truffés

Camembert double crême, 0,60; extra, la boite, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE 1, Rue Beaurepaire

Saumar, imprimerie de PAUL GODET.